

Commune de MARSILLY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2015

Convocation du 1^{ER} JUIN 2015

Nombre de conseillers élus : 15 Nombre de conseillers en fonction : 15

Etaient présents : Mesdames LABRIET Claudine, SCHNEIDER Claudine et SCHNEIDER Nadine, Messieurs BECK Jérôme, BASTIEN Charles, COLLIGNON Jean, MUNIER Lucien, MUNIER René, NEGRIER Alain, THIL Francis et VONAU Marc.

Absents excusés : Madame HANNE Bernadette, Messieurs DISCH Claude, MAURY Alain et SORDET Alain.

Pouvoir de Monsieur SORDET Alain à Monsieur THIL Francis.

Secrétaire de séance : Madame LABRIET Claudine.

Délibération n°184 – délibération contre l'instauration de péages sur l'autoroute A31.

Le conseil municipal de MARSILLY constate que le projet dit « A3 I bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. L'une des options de ce projet étant de financer les travaux par le biais de la création de péages, notamment sur l'A4 au Nord-Est de Metz et sur l'A31 au Nord de Thionville, le conseil municipal affirme très clairement sa totale opposition à la création de péages sur les autoroutes existantes. Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- A l'origine, les premiers tronçons de l'A31 ont été largement financés par le conseil général de la Moselle. On ne peut pas faire payer une deuxième fois les Mosellans actuels, alors que leurs parents ont déjà payé hier.
- La saturation de l'A31 est accentuée par le trafic des poids lourds, caravanes et autres véhicules extérieurs au département. Les Mosellans qui utilisent l'A31 pour aller travailler n'ont pas à payer un tribut quotidien servant à écouler ces flux en transit.
- Initialement, l'écotaxe sur les poids lourds devait cofinancer les travaux de l'A31. Cela aurait permis de faire contribuer les véhicules étrangers au financement des infrastructures. En effet, avec leurs réservoirs qu'ils remplissent au Luxembourg, ceux-ci vont jusqu'en Espagne sans supporter aucune de nos taxes sur le carburant. Par démagogie, la ministre Ségolène ROYAL a hélas supprimé l'écotaxe. Toutefois, les Mosellans n'ont pas à en supporter les conséquences.
- L'abandon de l'écotaxe a fait suite aux manifestations violentes des « *bonnets rouges* » bretons. Or en Bretagne, toutes les autoroutes et voies rapides sont gratuites. Ce serait un comble que pour satisfaire des Bretons déjà privilégiés, on impose par contrecoup des péages aux Mosellans.
- La création d'une écotaxe régionale sur les poids lourds est la solution qui apporterait du financement, tout en dissuadant le transit international dans le sillon mosellan. L'Allemagne a une taxe de ce type (LKW Maut), qui entraîne un report du trafic en Lorraine et en Alsace ; il faut réagir en sens inverse.

Fait et délibéré à MARSILLY, les jours, mois et ans susdits.

Je certifie le caractère exécutoire du présent acte

Lucien MUNIER, Maire de MARSILLY

Date de transmission à la Préfecture : 18 juin 2015

Date de publication : 18 juin 2015



Commune de MARSILLY

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2015

Convocation du 1^{ER} JUIN 2015

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Etaient présents : Mesdames LABRIET Claudine, SCHNEIDER Claudine et SCHNEIDER Nadine, Messieurs BECK Jérôme, BASTIEN Charles, COLLIGNON Jean, MUNIER Lucien, MUNIER René, NEGRIER Alain, THIL Francis et VONAU Marc.

Absents excusés : Madame HANNE Bernadette, Messieurs DISCH Claude, MAURY Alain et SORDET Alain.

Pouvoir de Monsieur SORDET Alain à Monsieur THIL Francis.

Secrétaire de séance : Madame LABRIET Claudine.

Délibération n°185 – délibération concernant le dossier A31 bis dans la région messine.

Le conseil municipal de MARSILLY constate que le projet dit « A31 bis » a pour but d'élargir et d'aménager l'autoroute A31 existante. Certaines options techniques sont pertinentes. Toutefois, il est regrettable qu'aucun investissement ne soit prévu pour la section centrale entre Fey et Richemont. Le projet se borne à préconiser un report du trafic de transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est de Metz et l'A4 au Nord-Est de Metz.

Dans le cadre du grand débat public, le conseil municipal souhaite donc que les réflexions ci-après puissent être prises en compte.

- Il est inacceptable qu'entre Toul et la frontière et hors traversée des villes, on laisse une seule section à 2 X 2 voies, celle de Fey-Augny. Ce sera un véritable goulot d'étranglement ;
- Le contournement Sud-Est de Metz a été cofinancé par les collectivités territoriales pour faciliter les déplacements locaux. De ce fait, il n'est pas aux normes autoroutières et n'a que 2 X 2 voies. En de nombreux points, il est déjà en limite de saturation, notamment entre Peltre et l'ex RN3. Il est donc inconcevable d'utiliser cette section d'intérêt local pour y reporter la masse du transit Nord-Sud, avec des milliers de poids lourds, voitures, caravanes et autres véhicules. Cela reviendrait à transférer sur le contournement Sud-Est, les problèmes actuels de l'A31 ;
- Sur l'A4 au Nord-Est de Metz, les collectivités souhaitent depuis longtemps que la mise à 2 X 3 voies soit associée à la création concomitante d'un demi-échangeur permettant enfin aux habitants du secteur d'accéder à l'A4. Par ailleurs, en cas de mise à 2 X 3 voies de cette section, les normes de nuisances de bruit applicables aux ouvrages neufs devront être respectées. Enfin dès à présent, la Croix de Hauconcourt reliant l'A4 à l'A31 est saturée. Là encore, le report du transit Nord-Sud sur le contournement Sud-Est et l'A4, entraînerait des difficultés inextricables.

Fait et délibéré à MARSILLY, les jours, mois et ans susdits.

Je certifie le caractère exécutoire du présent acte.
Lucien MUNIER, Maire de MARSILLY



Date de transmission à la Préfecture : 18 juin 2015

Date de publication : 18 juin 2015